

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY  
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER  
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL  
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Septembre 2022
Date de l'affichage	21 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2022 84      Extension et remise en état du gymnase du tennis de Polignac**

**Rapporteur** : C. Guéguen

Lors de la commission travaux du 10 mars 2022, une information sur le projet avait été donnée.

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a eu lieu en avril-mai 2022 et attribué à AXENS Architecture, début juin, pour la somme de 65 000 € HT.

Au 02/09/2022, le coût estimatif prévisionnel du projet complet (maîtrise d'œuvre, études, diagnostics, publications, etc.) est de 1 020 000 € HT dont 900 000 € HT de travaux.

<b>Extension du gymnase</b>	<b>Surfaces</b>
<b>Annexes sportives</b>	
Douches	52 m <sup>2</sup>
Sanitaires	23 m <sup>2</sup>
<b>Salle de sport</b>	
<b>Salle parquetée multi activités (h=7 m)</b>	280 m <sup>2</sup>
Salle de danse (h=3,50 m)	120 m <sup>2</sup>
Salle de multi activités (h=3,50 m)	80 m <sup>2</sup>
<b>Rangements</b>	51 m <sup>2</sup>
<b>Locaux techniques</b>	20 m <sup>2</sup>
Couloir	36 m <sup>2</sup>
<b>TOT</b>	<b>662 m<sup>2</sup></b>

Calendrier prévisionnel :

- Dépôt du permis de construire en octobre 2022
- PRO : fin octobre 2022
- Marché de travaux : fin novembre 2022
- Travaux : de janvier à septembre 2023.

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet et autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et demander des subventions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 07 septembre 2022 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour le projet de projet d'extension et de remise en état du gymnase du tennis de Polignac ;

**DONNE** son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter son financement auprès de divers organismes.

**Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (BASTIER Bernard, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, MORIO Estelle, SALVAR Jean-François).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Septembre 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

